



CERTIFICAT CONSUEL IRVE

Tarif en vigueur au 1^{er} octobre 2020

Valable 1 an

1 – TARIF D'UN CERTIFICAT CONSUEL IRVE

Le tarif d'un Certificat CONSUEL IRVE est fonction du nombre de points de recharge installés dans le bâtiment d'habitation et indiqué sur le Certificat par le Demandeur.

Ce tarif inclut la totalité de la prestation par CONSUEL :

- enregistrement du Certificat rempli et signé par l'installateur
- analyse du dossier technique SC 143 pour les branchements IRVE dont la puissance au point de livraison est supérieure à 36 kVA
- prise de rendez-vous et visite sur site par un inspecteur mandaté par CONSUEL
- remise du rapport d'inspection par sondage et échantillonnage à l'installateur
- apposition du visa par CONSUEL sur le Certificat IRVE si l'inspection ne relève pas de risques électriques ou sur réception de la confirmation des travaux correctifs en cas de non-conformité(s) aux règles de sécurité.

	Nombre de bornes ou de points de recharge déclarés par l'installateur sur le Certificat	Tarif HT	Tarif TTC Bâtiment d'Habitation				
			Métropole	Guadeloupe Martinique La Réunion	Guyane Mayotte		
			TVA 20%	TVA 8,5%	TVA 0%		
A	1 à 9	150 €	180 €	162,75 €	150 €		
B	10 à 19	220 €	264 €	238,70 €	220 €		
C	20 à 39	350 €	420 €	379,75 €	350 €		
D	40 à 100	480 €	576 €	520,80 €	480 €		
E	Plus de 100 Exemple : 105 bornes → 1 x D + A	Combinaison des lignes A à D 1 x 480 + 150 = 630 €			756 €	683,55 €	630 €

2 – TARIF D'UNE DEUXIEME VISITE POUR CERTIFICAT CONSUEL IRVE

Le tarif d'une deuxième visite pour Certificat CONSUEL IRVE s'applique dans le cas où l'installation n'aurait pas pu faire l'objet d'une visite sur site : chantier fermé, travaux insuffisamment avancés, locaux inaccessibles, visite annulée par l'installateur moins de 6 jours avant la date du premier rendez-vous...

Ce tarif comprend les frais de déplacement.

	Tarif HT	Tarif TTC Bâtiment d'Habitation		
		Métropole	Guadeloupe Martinique La Réunion	Guyane Mayotte
		TVA 20%	TVA 8,5%	TVA 0%
Par visite	100,44 €	120,53 €	108,98 €	100,44 €

3 – REMBOURSEMENT DU CERTIFICAT CONSUEL IRVE

En cas de remboursement (voir les Conditions Générales de Vente), une retenue d'un montant forfaitaire de 15,00 € HT par certificat sera appliquée pour frais de dossier.

4 – COMMANDES ET CORRESPONDANCES

Les commandes de **Certificats CONSUEL IRVE** – accompagnées de leur règlement par chèques à l'ordre de CONSUEL - et les correspondances relatives à ces dossiers sont à adresser à :

CONSUEL
Les Collines de l'Arche
76 route de la Demi-Lune
92057 PARIS LA DEFENSE Cedex
Tel : 0 821 203 202 (service 0,15 €/min + prix de l'appel)